

**RISQUES SPECIAUX****Proposition d'assurance des implants Cochléaires Contrat  
de groupe ADEFV - ALLIANZ**

Intermédiaire : Agence n°H96406

Agence PAU VERDUN  
17 Allée Lamartine -64000 PAU  
Mail : [pau.verdun@allianz.fr](mailto:pau.verdun@allianz.fr)

Tel : 05.59.27.81.30  
N°ORIAS : 17006023 et 18007301

**LE PROPOSANT**

Nom et prénom du responsable légal :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nom et prénom de l'assuré, porteur de l'appareil :

Date de naissance :

Le contrat ALLIANZ garantit la partie de votre (vos) matériel(s) en cas de  
Dommages résultant :

D'incendie  
De vol  
De cause accidentelle  
De perte de votre appareil

COMMENT S'EXERCE NOTRE GARANTIE ?

Sans franchise, ni vétusté.

FRANCHISE : Somme restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre.

VETUSTE : Abattement mesurant la dépréciation de l'objet par rapport à un objet neuf.

En cas de sinistre aucune avance de frais, règlement direct au fabricant.

Nous prenons en charge l'intégralité du montant des dommages (sauf les consommables).

L'indemnité est évaluée sur la base du matériel d'origine, appartenant à l'assuré au jour du sinistre.

La prise en charge tiendra compte du prix du matériel à la date du dommage.

CE QUE NOUS NE POUVONS GARANTIR, EXCLUSIONS :

- Les conséquences de l'usure, du défaut d'entretien, d'une manipulation.
- Les frais d'entretien et de maintenance.
- Les consommables de toute nature (piles et batterie et câble).
- Les dommages entrant dans le cadre de la garantie légale du constructeur.

**NOS OPTIONS ET NOS TARIFS ANNUELS 2021****Options**

N°A Un processeur assurance de la partie externe uniquement : 170,00 € (Garantie 10 000€)

N°B Un processeur avec assurance de la partie interne et externe: 205,00 € (Garantie 25 000€)

N°C Deux processeurs assurance des parties externes uniquement: 285,00 € (Garantie 20 000€)

N°D Deux processeurs avec assurance des parties internes et externes : 330,00€ (Garantie 44 000€)

L'adhésion à l'association (règlement annuel) est obligatoire pour bénéficier de ces tarifs ainsi que des conditions du contrat.

**CHOIX DE LA GARANTIE (merci de cocher la case)**

N°A Un processeur garantie de la partie externe uniquement : 170,00 €

N°B Un processeur avec garantie de la partie interne : 205,00 €

N°C Deux processeurs garantie des parties externes uniquement: 285,00 €

N°D Deux processeurs avec garantie des parties internes: 330,00€

Le paiement de votre assurance est TRIMESTRIEL mais il peut être réglé semestriellement.

- Joindre un chèque du montant correspondant avec cette demande d'adhésion, à l'ordre de: ALLIANZ PAU VERDUN.

Toute demande sans règlement sera retournée.

- Pièce à joindre avec votre demande d'assurance :  
Votre adhésion à l'association ADEFV (attestation papier ou copie d'écran par mail).

**MATERIEL A COUVRIR**

Date de mise en service du matériel :

Oreille Droite Marque :

Modèle :

Numéro de série :

Oreille Gauche Marque :

Modèle :

Numéro de série :

Prise d'effet de votre contrat : à réception de votre demande, accompagnée du 1<sup>er</sup> règlement.

La première prime d'assurance dépend de l'option choisie et de la prise d'effet, voir tableau ci-joint.

Si votre matériel est activé depuis plus de 30 jours :

Veillez nous fournir une attestation sur l'honneur, datée et signée, précisant que celui-ci est en votre possession et en parfait état de fonctionnement.

Pièces à joindre : deux photos (le recto et le verso) du matériel, ainsi que votre adhésion à l'association ADEFV.

(Le prospect déclare ne pas avoir subi de sinistre au jour de la signature du présent document)

## Le montant de la première prime d'assurance dépend de l'option choisie et de la date de début d'assurance souhaitée :

### OPTION A : Partie externe Uniquement Unilatérale 170 € Annuel

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier / Avril / Juillet / Octobre	42.50€
Février / Mai / Août / Novembre	28.33€
Mars / Juin Septembre / Décembre	14.17€

### OPTION C : Parties externes Uniquement Bilatérale 285 € Annuel

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier / Avril / Juillet / Octobre	71.25€
Février / Mai / Août / Novembre	47.50€
Mars / Juin Septembre / Décembre	23.75€

### OPTION B : Partie externe et interne Unilatérale 205 € Annuel

Mois de souscription	Montant de la prime
Janvier / Avril / Juillet / Octobre	51.25€
Février / Mai / Août / Novembre	34.17€
Mars / Juin Septembre / Décembre	17.08€

### OPTION D : Parties externes et internes Bilatérale 330 € Annuel

Mois de Souscription	Montant de la prime
Janvier / Avril / Juillet / Octobre	82.50€
Février / Mai / Août / Novembre	55€
Mars / Juin Septembre / Décembre	27.50€

### Exemples :

- Pour un démarrage de l'assurance option B, demandé le 9 juin 2021, le montant de la première prime est égal à 17,08€. Adressez un chèque de 17,08€ libellé à l'ordre de ALLIANZ.
- Pour un démarrage de l'assurance option D, demandé le 21 septembre 2021, le montant de la première prime est égal à 27.50€. Adressez un chèque de 27.50€ libellé à l'ordre de ALLIANZ.

## Les informations importantes

Votre intermédiaire agit en qualité d'agent général d'assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et est soumis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Votre agent général exerce, pour la présente étude de besoins, dans le cadre d'un mandat avec une des sociétés du Groupe Allianz.

En cas de difficultés, consultez d'abord votre Agent général. Si sa réponse ne vous convient pas, il suffit de vous adresser à [clients@allianz.fr](mailto:clients@allianz.fr) ou à Allianz relations Clients - Case Courier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex.

Votre agent général bénéficie d'une commission versée par Allianz, incluse dans votre cotisation d'assurance ; Il peut également bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires.

### La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à l'Agence ALLIANZ PAU VERDUN, aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à [informatiqueetliberte@allianz.fr](mailto:informatiqueetliberte@allianz.fr), par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

### J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz :

«  Oui » «  Non »

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

**En cas de modification d'une de vos réponses entre la date de la présente étude de besoins et la conclusion du contrat, vous vous engagez à en informer Allianz avant la souscription du contrat. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à la nullité de votre contrat (article L 113-8 du Code des assurances), la réduction de vos indemnités ou la résiliation de votre contrat (article L 113-9 du Code des assurances).**

Pour mieux apprécier les garanties Allianz, nous vous avons communiqué le ou les documents suivants :  
- Les Dispositions générales « Risques Spéciaux » (COM02900)

Vous reconnaissez que nous vous avons fourni par ailleurs le document d'information sur le produit d'assurance

Cette étude de besoins est établie en 2 exemplaires (dont 1 remis au client), le .....

Pour la Compagnie

Signature du client



*Frédéric Baccelli*

*Direction Souscription et Gestion Client Entreprises*